

Formulaire type DEPLACEMENT

adressé à l'OMS,

Demande de participation aux frais de formations et/ou de déplacements
(prise en charge MAXIMUM de 50%)

Les dossiers doivent être déposés en Mairie

Avant fin Octobre pour la période Mai à Octobre

Avant fin Avril pour la période Novembre à Avril

ATTENTION

Seul les dossiers contenant les factures acquittées par la section seront pris en compte

PHASES FINALES(selon statuts OMS) niveau Régions et/ou nationales

ASSOCIATION :

Motif du déplacement.....

Mode transport utilisé.....

Rappel du mode de calcul :

1° cas véhicule(s) particulier(s)

(Rappel 1 véhicule pour 5 adultes ou 4 jeunes +1 accompagnant)

Distance aller/retour x nbr véhicule x 0.35ctsx.....x 0.35cts..=

2° cas Location de bus ou minibus(*Facture et non devis*) =

3° cas Autres (train ,transport en commun, etc...) =

POURCENTAGE pris en charge par l'OMS%

HEBERGEMENT

La restauration reste à la charge du club ou des licencié(e)s

Base de calcul 20€ par compétiteur et par nuit

(distance minimale 400 kms)

20€ x.(nbr de compétiteur).....x(**par nuit**)..... =

TOTAL des dépenses engagées

Montant retenu

Règlement par virement

réservé OMS

Demande refusée

Motif du refus de prise en charge.....

Date :.....Signatures :

Président

Trésorier